

CONTRAT 1088
N/REF : 8/12/2024 0H15 C:001526 I:00915
V/REF : Contrat N°001088 du 10/01/2023

BELLA VITA
La Casa
29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES

IMMEUBLE : 29 LECLERC
29 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
35310 MORDELLES

Rennes, le 15 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 29 - MR JUHERE 07 86 65 49 99
MOTIF : REDEVANCE BIMENSUELLE
Donneur d'ordre : M. V. JUHERE

ENTRETIEN DU 02/01/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE 1M3
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
6 FOIS PAR AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2023

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 6 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision



Date de dernière révision des prix : 1/02/2024

Prix de base du contrat : 1050,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2022	Valeur	: 132,3
	Mois de l'indice de révision	: 01/2024	Valeur	: 138,1

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 6	Entretien de bac(s) a graisse	6/AN	902,42	150,40
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	M3 de déchets traités		60,16	60,16
	TOTAL H.T.			210,56
	T.V.A. a 20,00%			42,11
	TOTAL T.T.C.En EURO			252,67

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

Indemnités forfaitaires pour frais de
TVA acquittée sur les encaissements.